

R14 - Volet préventif du Fonds départemental de l'énergie - Oise (60)

OBJECTIF DU DISPOSITIF	Diminuer les impayés d'énergie.
DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE	<ul style="list-style-type: none"> • Repérage des dossiers du département pour impayés d'énergie. • Visites et diagnostics par le thermicien de l'ADIL. • Constitution de dossiers par le chargé d'opération du PACT si OPAH ou par la CESF du Conseil Général ailleurs. • Recherche de financements. • Après accord de l'ensemble des financeurs, transmission à l'instance départementale d'aide à la maîtrise de l'Énergie d'un rapport précis sollicitant l'aide du fonds pour boucler le plan de financement (cette aide n'intervient qu'en dernier ressort).
BÉNÉFICIAIRES	Public relevant du PDALPD : locataires du parc public et privé, accédants, propriétaires occupants, occupants à titre gratuit.
MÉCANISMES ET MONTANT DES AIDES	<p>Les bénéficiaires de cette aide peuvent réaliser leurs travaux eux-mêmes, le Fonds peut alors leur avancer jusqu'à 50 % de l'aide en la versant directement au fournisseur de matériaux ou d'équipement de chauffage.</p> <p>L'aide accordée est une subvention et/ou un prêt (sans intérêt et remboursable en 24 mois au maximum) plafonné à 1 524 €, la subvention ne devant pas dépasser 762 €.</p> <p>Il existe par ailleurs dans l'Oise un prêt CAF "maîtrise de l'énergie" avec une subvention (4 116 € au maximum : subvention + prêt en 72 mois au maximum).</p> <p>Crédit d'impôt de 50 % en 2006 sur chauffage+ECS au bois, solaire, PAC et 40 % sur l'isolation et la régulation (sur fournitures seules) si les travaux sont faits par entreprise.</p> <p>Subvention de 20% en OPAH énergie - secteur Communauté de commune Picardie Verte (89 communes) sur chauffage + ECS au bois, solaire et PAC et l'isolation</p> <p>Compléments possibles avec la subvention de l'ANAH propriétaire occupant à 35 % en secteur d'OPAH.</p>
CONDITION ADMINISTRATIVE D'OBTENTION	Examen de la demande par l'instance départementale d'aide à la maîtrise de l'énergie à la DDISS de Beauvais.
CONTACTS	<p>PIE-ADIL 60 : M. Philippe COLAS - Tél. : 03 44 02 56 48 (mardi et jeudi) Conseil Général de l'Oise - DDISS 60 - FSL - Tél. : 03 44 06 60 60 : M. Bruno PÈTE - Resp. Pôle Insertion Logement Mme Réjane LEROY - Pôle Insertion Logement Mme Jacqueline ETIENNE-LECLERCQ – Chargée de mission Logement CAL PACT ARIM de l'Oise : M. Laurent LEFEVRE - Tél. : 03 44 02 21 93</p>